

Réunification de la Normandie et forêt privée

La forêt Normande en raccourci et quelques chiffres :

La **forêt normande**, publique et privée, s'étend sur près de **400 000 ha**, soit **13 %** de la surface totale de la Normandie (contre 27 % en moyenne nationale). Ce taux cache de fortes disparités départementales, puisqu'il varie de 4,4 % dans la Manche à 21 % dans l'Eure. Par ailleurs, il a été recensé un linéaire d'environ 13 000 km de haies en Haute-Normandie et de 120 000 km en Basse-Normandie.

La **forêt privée** représente environ **300 000 ha**, soit **75 %** de la forêt normande, là encore avec de fortes disparités départementales : de 55 % en Seine-Maritime à 94 % dans la Manche.

Département	Surface du département (ha)	Surface forestière (ha)	Taux de boisement (%)	Surface en forêt publique (ha)	Surface en forêt privée (ha)
Calvados	554 800	45 760	8,2	4 610	41 150
Manche	593 800	26 310	4,4	1 570	24 740
Orne	610 300	95 790	15,6	26 270	69 520
Basse-Normandie	1 758 900	167 860	9,5	32 450	135 410
Eure	604 000	126 370	21	16 440	109 930
Seine-Maritime	627 800	99 500	15,7	44 750	54 930
Haute-Normandie	1 231 800	225 870	18,3	61 010	164 800
Normandie	2 990 700	393 730	13,6	93 460	300 270

Une grande majorité de feuillus mais des résineux très productifs

La forêt normande est **majoritairement composée de feuillus** (avec un peu plus de 80 % de la surface forestière totale). Les peuplements à base des 2 chênes indigènes (chêne sessile et chêne pédonculé) sont prédominants et occupent un peu moins de 40 % de la surface forestière totale.

Les feuillus représentent un volume sur pied de 53 millions de m³. Il est de 11 millions de m³ pour les résineux (en majorité pins, épicéas et douglas). Le volume sur pied moyen est d'environ 180 m³/ha.

Les forêts normandes sont parmi les plus productives sur le territoire national. La production annuelle est estimée à 2,7 millions de m³ par an soit près de 7 m³/ha/an.

La structure de la forêt privée

Sur les 5 départements normands, on recense environ 90 000 propriétaires forestiers dont seulement 9 000 de plus de 4 ha qui possèdent 86% des boisements de plus de 1 ha. Ceux-ci possèdent en moyenne 10,4 ha en Basse-Normandie et 11,1 ha en Haute-Normandie pour seulement 8,8 ha en moyenne française.

La même tendance s'observe sur les propriétés de plus de 25 ha. La moyenne nationale est de 74,5 ha alors qu'elle est de 86 ha en Basse-Normandie et 93 ha en Haute-Normandie.

Les propriétés de plus de 25 ha représentent 60 % de la surface et sont détenus par seulement 7 % des propriétaires.

La forêt normande reste donc parfaitement apte à une gestion économique rationnelle.

La forêt privée et la politique forestière Nationale et Régionale

Rappelons que le Fonds Forestier National (FFN), créé en 1946 a permis les grands reboisements et ce, jusqu'en 1999, date de sa suppression, C'était un compte spécial du trésor alimenté par une taxe sur les produits forestiers, destiné à permettre une gestion plus dynamique des forêts françaises et pour aider la filière bois à se développer. Il visait principalement à encourager le reboisement et à *désenclaver* les forêts, c'est-à-dire y favoriser l'accès aux engins de débardage. Pour mettre en œuvre ce fonds, l'Etat disposait sur le terrain d'un personnel qualifié et en nombre ; ce qui n'est plus le cas.

Le vide ainsi créé, tant financier qu'humain a produit un coup d'arrêt à la dynamique forestière et la tempête de décembre 1999 n'a pas arrangé la situation. Désormais le financement de la politique forestière de l'Etat repose sur le budget et chacun connaît les contraintes actuelles. Heureusement, certaines Régions, telle la Basse-Normandie ont pris le relais avec la création du Fonds routier, géré par le CRPF, qui vient en appoint aux aides financières de l'Etat pour la voirie forestière, puis en s'inscrivant dans une action volontariste de reboisement des peuplements pauvres et en participant, comme la Haute-Normandie au financement de l'animation de la filière forêt bois (interprofessions).

Ainsi, progressivement, le désengagement de l'Etat a été partiellement compensé par la prise de conscience, plus ou moins forte selon les Régions, de la nécessité d'accompagner le développement forestier. Le passage aux Régions des compétences en matière de gestion des aides publiques et des fonds européens a peut-être contribué à cette ébauche de politique forestière régionale.

La situation des forestiers n'en est pas nécessairement plus facile. En effet, la mise en œuvre des fonds européens, nationaux et régionaux s'est singulièrement compliquée tant par la complexité des dossiers que par celle de leur parcours avant décision.

L'instruction est toujours conduite sur le terrain par les personnels techniques de l'Etat dont la compétence forestière est reconnue mais qui n'ont plus de compétence financière ; puis vient, à la Région le soin de gérer l'aspect financier au plan purement administratif car la Région ne dispose pas de personnels compétents en foresterie. Si l'on ajoute à cela que les dossiers sont appréciés selon une notation dont les critères sont très éloignés de la valeur technique ou économique, il y a vraiment une dérive du fond vers la forme qui devient tellement grave que bien des forestiers renoncent à faire appel à l'aide publique à cause de la complexité des dossiers, de leur coût et de la lenteur du processus. Si l'on ajoute à cela que l'obligation de moyens demandée à l'époque du FFN a été remplacée par l'obligation de résultat imposée actuellement, sous peine de remboursement en cas d'échec même partiel, il est logique de voir certains forestiers tourner le dos à des investissements qui sont à très long terme et soumis aux aléas de la nature.

Il y a donc lieu de repositionner le choix des méthodes en fonction des spécificités de la filière forêt bois.

Les forestiers ont besoin d'interlocuteurs directs au sein de la Région. Le duo DRAAF Région est une situation difficile à appréhender pour eux. A l'heure où la DRAAF tend à faire renaître un service forestier distinct de l'agriculture, que propose la Région ? Au-delà de la gestion des finances dont elle est maintenant responsable, a-t-elle l'intention de se doter des compétences qui soient en mesure d'aborder la forêt autrement que par les services agriculture ou environnement ? Certes la forêt s'inscrit dans le milieu rural, mais l'échelle de temps est différente de celle de l'agriculture, quant à l'environnement, il est plutôt la résultante d'une gestion durable de la forêt dont le support est avant tout économique.

La réunification de la Normandie peut être une chance à saisir pour définir une politique forestière régionale où chacun des maillons de la filière trouverait sa place. Jusqu'alors, aucune vue d'ensemble n'a été élaborée pour la filière forêt bois. Cependant la forêt normande est là, telle qu'elle est, et pas comme on voudrait qu'elle soit. Cet état de fait doit être le point de départ de raisonnements des politiques et des industriels de la première transformation dont l'activité peut s'accroître considérablement si l'on sait faire mieux qu'importer des bois façonnés ou que de destiner au chauffage des bois de notre région, susceptibles d'être valorisés autrement.

Les forestiers privés pour une politique affirmée de développement

Le développement de la filière bois régionale tient beaucoup, semble-t-il, à la performance de l'industrie du bois. Il faut néanmoins avoir en tête que la solution aux problèmes d'approvisionnement sont indissociables de la valeur ajoutée produite, de l'organisation rationnelle de la logistique et du prix des bois payés aux producteurs. Encore faut-il que les citoyens sachent que l'avenir de nos forêts passe par leur gestion durable, donc, leur exploitation et leur renouvellement.

Réflexion n°1 Répondre aux attentes des consommateurs et de la société

Nos concitoyens considèrent bien souvent qu'ils sont chez eux en forêt, qu'elle soit publique ou privée. Nous constatons aussi une réticence de certains « groupes écologistes » vis à vis de la gestion forestière allant jusqu'à des dégradations des matériels d'exploitation ; c'est de plus en plus préoccupant.

Fin 2011, La Fédération Forestiers Privés de France a commandé à l'institut de sondage IPSOS, avec le soutien de l'interprofession nationale France Bois Forêt, une étude sur la perception et les attentes des français concernant la forêt. La dernière étude avait été réalisée en 1992.

Les résultats de cette étude mettent en avant le fort attachement des français à la forêt mais aussi une réelle méconnaissance des enjeux et problématiques. Si **70% des français considèrent que les activités des forestiers qui gèrent les forêts ont un impact positif sur la forêt**, ils sont même 84% à considérer que couper du bois est nécessaire pour la bonne santé de la forêt, il n'en reste pas moins que **les français ont une perception de la forêt comme étant avant tout un espace naturel qu'il faut préserver**. C'est bien ainsi qu'ils conçoivent le travail et l'action des forestiers et la coupe des arbres. En effet, **66% des français considèrent que la forêt est menacée** (ils étaient tout de même 84% en 1992) et selon eux **les principales raisons sont... les abattements d'arbres pour l'industrie** (pour fabriquer des planches, du papier, produire de l'énergie...) et le réchauffement climatique, puis loin derrière les incendies...

Pour les forêts françaises, l'acceptabilité de l'exploitation auprès des citoyens et consommateurs français doit passer par une meilleure connaissance de l'encadrement légal, qui assure la pérennité des espaces forestiers. Ainsi, la « déforestation » doit généralement faire l'objet d'une autorisation administrative (code forestier, article L. 341-3). A défaut, son auteur encourt des sanctions pénales. En outre, plusieurs dispositions soumettent à autorisation la réalisation des coupes d'arbres et obligent le propriétaire forestier, après réalisation de ces coupes, à prendre les mesures nécessaires au renouvellement des peuplements forestiers. La connaissance de ces règles de base du code forestier devrait déjà permettre d'assurer une meilleure acceptabilité de l'exploitation des forêts françaises.

Il semble donc que la mise en place **d'actions de communication, voire d'éducation à destination du grand public soient véritablement nécessaires**. La forêt elle-même semble devoir être privilégiée comme lieu d'information : de fait, huit Français sur dix s'y sont rendus et les résultats de l'enquête

montrent qu'il y a aujourd'hui une réelle corrélation entre le fait de se rendre en forêt et le niveau de connaissance.

A cet égard les opérations de communication en faveur de **la promotion de la gestion durable des forêts ainsi que le rôle actif des propriétaires forestiers impliqués pour mieux faire connaître leur travail constituent une priorité pour permettre une meilleure mobilisation des bois.**

Les pouvoirs public doivent, avant toute autre chose, s'attacher à assurer la promotion de ces garanties de gestion durable et des bois et produits bois issus de forêts faisant l'objet de telles garanties. Celles-ci constituent le socle de l' « excellence forestière » depuis l'adoption de la dernière grande loi forestière du 9 juillet 2001. »

Réflexion n°2 Formation des forestiers privés et information

La formation des propriétaires forestiers doit être un souci constant car les générations se renouvellent en permanence. Elle est structurée par le FOGEFOR (formation à la gestion forestière) qui est à maintenir et à améliorer ; la demande dépasse actuellement l'offre en Normandie. Nous en sommes à un niveau d'offre très faible : un cycle tous les deux ans pour les cinq départements normands. A titre de comparaison, en Picardie, c'est un cycle par an et par département.

Elle est réalisée par les organismes professionnels et elle est associée à un ensemble d'actions d'information (diffusion de l'information technique, contacts individuels, réunions de groupes) et de développement des techniques forestières. Les formations organisées en une année, portent en une série de 10 à 12 samedi, sur l'ensemble des connaissances de base (scientifiques et techniques, économiques, administratives et réglementaires liées à la gestion forestière).

Il est important de développer ces formations pour augmenter le nombre de propriétaires capables de gérer ou de comprendre ce qui est bon pour leur forêt et donc de s'investir avec une vision d'ensemble et de long terme.

L'information des propriétaires de plus de 4 ha passe par « bois et forêts de Normandie » lien indispensable pour toucher la petite propriété comme la grande. Ce vecteur d'informations créé par le CRPF avec l'appui des chambres d'agriculture n'a plus aujourd'hui de financement assuré. C'est infiniment regrettable, donc à combler.

Réflexion n°3 : Encourager l'investissement forestier et la sylviculture

La gestion forestière durable doit envisager l'avenir sur le long terme, se renouveler et s'adapter pour produire une matière première de qualité. Des moyens doivent être développés pour inciter les propriétaires à développer :

- La voirie forestière, porte d'entrée de l'exploitation et du développement, [*visites diagnostics*]
- Une sylviculture visant la qualité (élagage éclaircies régulières) [*diagnostics*]
- Une sylviculture dynamique capable de limiter les risques climatiques, [*diagnostics*]
- Un choix d'essences et de provenances capables de supporter le changement climatique (plantations comparatives)
- Les initiatives sylvicoles innovantes. La forêt privée avec la multitude de regards que portent sur elle leurs propriétaires, est un puits d'innovation. On lui doit l'amélioration génétique des feuillus divers (merisier, frêne, hêtre), la plantation à faible densité, l'élagage systématique, la sylviculture dynamique etc. Elle est constamment en recherche de nouveauté pour faire mieux et à moins cher. Il convient de trouver un financement pour des projets novateurs qui sortent de la norme.

Réflexion n°4 : Moderniser les relations commerciales entre acteurs

- 1) Pour progresser dans les accords de filière, il est nécessaire d'instaurer de la transparence pour faciliter la compréhension mutuelle des producteurs et des transformateurs.

La quantification des matières faisant l'objet du contrat de vente doit évoluer avec les usages et les techniques nouvelles ; Deux exemples : 1 la mesure du volume d'une coupe de résineux vendue sur pied se fait traditionnellement par estimation ; l'acheteur prend dans son offre une marge d'erreur ; pourquoi n'utilise-t-on pas le cube machine sur lequel est payé l'exploitant ? 2 Autre exemple : le bois énergie est payé à la tonne sans tenir compte de l'humidité alors que la valeur de cette matière première dépend essentiellement de l'eau qu'elle contient. C'est source de conflit, voire de malversation quand les bois restent longtemps en forêt pour être pesés à l'enlèvement.

- 2) Le rôle des producteurs, pour la part qui leur revient, est bien d'approvisionner l'industrie avec les produits disponibles en forêt. Mais, à cet effet, nous avons :

- à faire valoir que le prix de la matière première doit couvrir :
 - la rémunération du producteur et de ses investissements pour le temps passé à la gestion / mobilisation,

- les coûts de production et de renouvellement de la forêt, trop souvent ignorés (à ce jour la gestion des feuillus coûte de l'argent).
- à maîtriser et assurer la chaîne d'approvisionnement, entre forêt et parc à grumes. Dans bien des cas, le coût du bois rentre pour une part le relativement faible, le coût de la logistique étant plus important, en particulier pour les feuillus de qualité courante (Chêne, Hêtre...) où la chaîne de logistique et de mise en marché est à **repenser**.
- **à favoriser la liaison gestionnaire-forestier producteur** pour favoriser le regroupement des lots de bois, en garantissant **transparence et compétitivité, critères fondamentaux** pour obtenir la confiance des forestiers dans les structures de regroupement. Une bonne organisation de la logistique renforce la compétitivité de l'industrie et lui permet de se focaliser sur la réponse aux demandes de la deuxième transformation.
- à engager des démarches collectives favorisant la définition d'un indice de prix du bois au sein de l'interprofession pilotées par les forestiers et leurs structures professionnelles.

Réflexion n° 5 soutenir l'émergence de stratégies collectives de filière et de projets concertés

L'interprofession devrait être le lieu de rencontre et d'échange pour aboutir à des solutions mutuellement réfléchies aux problèmes qui se posent tels que :

- La diversité de la ressource car la forêt ne peut fournir que les multiples essences feuillues dont elle dispose, dans les dimensions et qualités qui sont disponibles.

Aujourd'hui, les essences diverses sont peu valorisées et c'est dommage.

- L'arrivée de la charlarose du frêne dans la région qui va certainement voir sur le marché un surcroît de volume de cette essence.
- L'inadaptation de la chaîne de mobilisation des feuillus de qualité courante (sujet évoqué plus haut)
- Le transport des produits depuis la forêt sur des semi-remorques dont le tonnage et la dimension mettent en péril la voirie forestière. Dans d'autres pays, l'utilisation de camions remorques est plus fréquente et plus adaptée, permettant un meilleur accès à la ressource mais aussi une plus grande efficacité de la logistique.

Des actions telles que celles-ci sont indispensables si l'interprofession veut jouer son rôle ; sinon, pourquoi y adhérer ?

A défaut, la nouvelle commission régionale pour la forêt, coprésidée par l'Etat et la région, pourrait en son sein créer un groupe de réflexion chargé d'éclairer l'assemblée plénière sur les problèmes de la filière et les solutions envisageables.

Réflexion n°6 : Encourager et faciliter le financement des projets novateurs

Le bois peut avoir plusieurs vies. Que le bois aille de la forêt à la chaudière industrielle est un pis-aller et même une gabegie s'il n'est pas au moins ressuyé avant d'être brûlé. De plus, on voit à regret des arbres qui méritent mieux, partir en bois énergie.

Toute action innovante qui valorisera la matière première que nous produisons, en créant de la valeur ajoutée localement est bonne pour notre Pays. C'est souhaitable en particulier pour les bois moyens de chêne, ressource abondante en forêt privée.

Les forestiers y sont favorables car c'est, en plus, créer des débouchés réguliers pour leurs produits, améliorer les peuplements et maintenir de la main d'œuvre en milieu rural.

Les forestiers privés sont motivés par le devenir de leurs produits et leur valorisation. La dynamique lancée par les forestiers privés au travers de FORINVEST a pour objet de favoriser des projets industriels innovant et à fort potentiel de développement (six millions d'euros investis en 5 ans) en France.

En résumé, c'est tout une politique de filière régionale qu'il faut construire avec les acteurs de la filière, du producteur au consommateur. Cela ne saurait se faire sans le soutien de la Région en cohérence avec les besoins exprimés par les acteurs de la filière, en premier lieu avec les forestiers qui détiennent et gèrent la ressource.